

## **CERTIPHYTO**

### **Certificat Individuel Phytosanitaire**

#### **POURQUOI CE CERTIFICAT ?**

Les herbicides, les insecticides et les fongicides sont utilisés pour protéger les végétaux des organismes nuisibles ou pour limiter ou éradiquer des végétaux indésirables. Mal utilisés, ces produits peuvent entraîner des risques sur la santé humaine et sur l'environnement. C'est pour cette raison que les deux Grenelle de l'environnement de 2007 et de 2010 ont prévu :

- la mise en place de mesures visant à réduire de 50 % en 10 ans l'utilisation de pesticides chimiques,
- de retirer progressivement du marché les substances jugées préoccupantes pour l'environnement,
- de rechercher des pratiques plus respectueuses de l'environnement ou des produits de substitution,
- de s'assurer de la compétence des acteurs ayant un contact avec les produits.

A ce titre, un « CERTIPHYTO », nom courant du Certificat Individuel Phytosanitaire, devient obligatoire pour les propriétaires forestiers à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015.

#### **NEUF MENTIONS DE CERTIFICAT**

Ce CERTIPHYTO se délivre sous neuf certificats pour répondre à la diversité des secteurs (agricole, collectivité territoriale), des activités (utilisation, distribution et conseils) et des fonctions (décideurs ou opérateurs).

Ces différents certificats sont synthétisés dans le tableau suivant :

<b>UTILISATION A TITRE PROFESSIONNEL DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES</b>			<b>VENTE</b>	<b>CONSEIL</b>  Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
Décideur en exploitation agricole	Décideur en travaux et services	Applicateur en collectivités territoriales	Distribution de produits professionnels	
Opérateur en exploitation agricole	Opérateur en travaux et services	Applicateur opérationnel en collectivités territoriales	Distribution de produits grand public	

*Remarque : il est important de bien distinguer les termes suivants :*

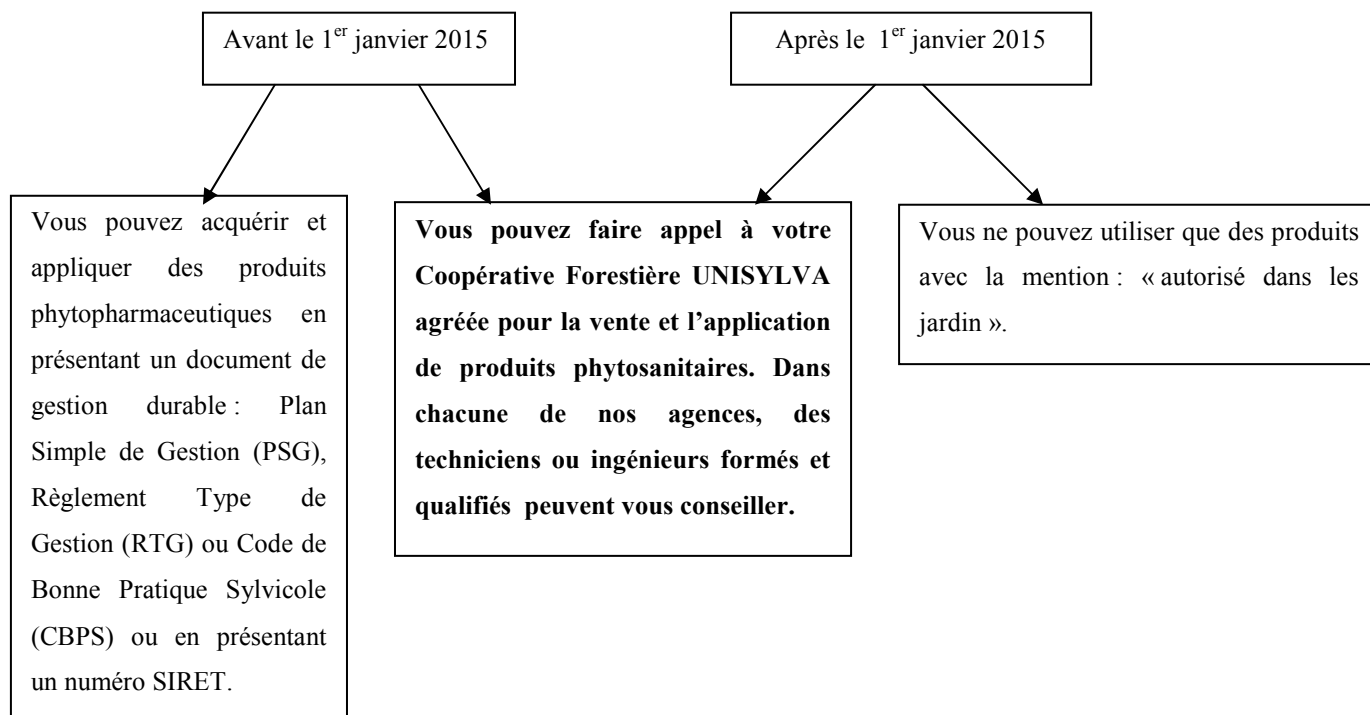
Décideur : est celui qui décide de la mise en place du traitement phytosanitaire ; il décide quel produit appliquer ou acheter, il peut également être l'applicateur du produit ; il est responsable du stockage.

Opérateur : applique et/ou prépare le produit suivant les consignes qui lui ont été données, éliminent les déchets, gèrent les effluents, le nettoyage et le rangement du matériel, règlent le matériel d'application.

Distributeur : toute personne physique ou morale qui exerce des activités de mise en vente, de vente ou de distribution à titre gratuit des produits phytopharmaceutiques aux utilisateurs de ces produits ou aux personnes physiques ou morales agissant pour leur compte.

Conseiller : il doit avoir acquis des connaissances suffisantes pour fournir des conseils sur la lutte contre les ennemis des cultures et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en toute sécurité, à titre professionnel ou dans le cadre d'un service commercial, notamment les services de conseils privés indépendants.

## QUELS SONT VOS DROITS AU REGARD DE L'UTILISATION DE PRODUIT PHYTOSANITAIRE SI VOUS N'AVEZ PAS DE CERTIPHYTO ?



### COMMENT OBTENIR CE CERTIFICAT INDIVIDUEL ?

Quatre possibilités vous sont offertes pour obtenir ce certificat individuel :

- par équivalence de diplôme (ce dernier doit être obtenu depuis moins de cinq ans),
- après la réussite d'un test de 20 questions,
- après avoir suivi une formation de deux jours,
- après une formation de un jour et un test.

Le certificat obtenu est valable **5 ans** ou 10 ans pour les certificats « décideur en exploitation agricole » et « opérateur en exploitation agricole ». Des formations ont été mises en place, leur liste est consultable sur les sites de la DRAAF.

**Afin d'assurer le meilleur service possible (conseil, application, distribution de produits phytosanitaires) auprès de nos adhérents, UNISYLVA a entrepris toutes les démarches administratives nécessaires et a obtenu sa certification d'entreprise et renouvelé son agrément en Août 2013.**

***Nos techniciens et ingénieurs, possédant le « Certiphyto » ou son équivalent sont à votre disposition.***

*Sophie Farinotti  
Coopérative Forestière UNISYLVA  
Retrouvez nous sur [www.unisylva.com](http://www.unisylva.com)*